

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 15 novembre 2022

Préavis municipal 11/2022

Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Eliane Zürcher, Messieurs Denis Rochat, Cyril Delacrétaz, Grégory Gabriel et Sylvain Marino – rapporteur – s'est réunie le 1^{er}, le 7, le 10 et le 15 novembre 2022 afin d'étudier le préavis N° 11/2022.

Aujourd'hui le traitement de l'eau usée coûte au citoyen de Mont-La-Ville, au m3 d'eau potable consommé, 2.80 CHF. Si nous adoptions le Statu quo, les tarifs, selon les projections du bureau d'ingénieur seraient d'un bout plus élevé que si nous nous raccordions à la STEP de La Sarraz.

Il faut savoir que l'ensemble du réseau des canalisations d'eau usées est sujet à de lourds investissements, celui des eaux claires l'est également. Ces investissements doivent être financé par des taxes. Taxes qui demain ne suffiront plus. Voilà ce qui explique que mêmes si nous adoptions le statu quo, le réseau des canalisations devrait quand même être revu et entretenu et donc les taxes augmenteront. La STEP, elle aussi aura besoin de travaux. Les taxes épuration sont envisagées à 5.30CHF/m3 d'eau consommée mais de nouvelles augmentations ne sont pas exclues d'après notre municipalité. La commission des finances ne souhaite pas que ces taxes prennent l'ascenseur et que cela devienne une charge qui ne soit plus supportable pour le citoyen.

Dans le cas de l'adhésion de Mont-La-Ville à L'EHV, la facture finale semblerait moins importante mais tout de mêmes élevée, certes. La

commission des finances espère que ces projections ont été faite au plus juste et qu'il n'y aura pas une mauvaise surprise au final.

Nous vivons sur nos acquis avec un réseau d'eau amorti et ce depuis de nombreuses années et ceci est un point important à prendre en compte. Il y a aussi le fait que ces investissements, s'ils sont faits maintenant, nous permettront de percevoir un excellent retour de péréquation, chose que nous ne pouvons pas assurer dans le futur et qui n'est clairement pas négligeable.

Après étude des statuts nous pensons que la clé de répartition des coûts est juste et que tout semble partial pour les communes proches ou éloignée du point d'arrivée.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose d'adopter les statuts par la signature de ces derniers, et donc :

1. D'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge/Veyron (EHVV) telle que définie dans les statuts joints au préavis 11/2022;
2. D'adopter le principe de régionalisation tel que présenté ;

Pour la commission des finances :

Eliane Zürcher

Denis Rochat

Sylvain Marino



Gregory Gabriel

Cyril Delacrétaz